**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE TCHAD A L’OCCASION**

**DE LA 33ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE**

**L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA**

**REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALEE**

**Genève, 13 mai 2019**

Monsieur le Président,

La délégation du Tchad souhaite la cordiale bienvenue à la délégation Equato-Guinéenne et la remercie pour les informations actualisées et pertinentes portées à notre attention.

La délégation du Tchad apprécie hautement la volonté politique des autorités équatoguinéenes de mettre en œuvre la quasi-totalité des recommandations acceptées lors de son passage au deuxième cycle de l’Examen Périodique Universel.

Cette volonté est traduite par la création de la Commission nationale de codification chargée d’engager une réforme législative en vue de mettre l’ordre juridique positif en conformité avec les exigences d’une justice moderne et efficace, la mise en place de la politique économique et financière nationale pour lutter contre les perceptions illégales d’impôts, la ratification de plusieurs instruments juridiques, parmi lesquels, la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant, concernant l’implication d’enfants dans les conflits armés, etc.

Aussi, la délégation du Tchad souhaite recommander à la République de la Guinée Equatoriale de prendre des mesures adéquates afin d’accorder pleinement une indépendance à la Commission nationale des droits de l’homme et la rendre conforme aux Principes Paris.

La délégation du Tchad souhaite à la Guinée Equatoriale plein succès à l’occasion de son Examen Périodique.

Je vous remercie.